



**meylan**

Une ambition  
partagée

PLUS PROCHE DE VOUS  
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

**Conseil municipal**  
**7 février 2022**

c'est **votre**  
**rendez-vous**  
**citoyen**





DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

- Accueil
- Appel
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Début de l'examen des délibérations



DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

- Points d'information au conseil municipal
  - Conseil municipal 21 février
  - Enquête publique modification n°1 PLUi
  - Concertation C1+ à venir
  - Instances participatives métropolitaines
  - Suivi affaire FSSPX



## OBJECTIFS

- Conserver en 2022 les taux communaux d'imposition votés en 2021:
  - Taxe d'Habitation : 13,64 %
  - Taxe Foncier Bâti : 42,57 %
  - Taxe Foncier non Bâti : 78,09 %



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée aux finances

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Approbation des taux d'imposition sur les résidences secondaires, les propriétés bâties et non bâties pour l'exercice 2022**



## OBJECTIFS

- Réaliser l'évaluation des charges nettes transférées par les communes à la Métropole lors de chaque transfert de compétence

*Ce rapport ne concerne pas la commune de Meylan*



**Méлина HERENGER**

Adjointe déléguée aux Ressources

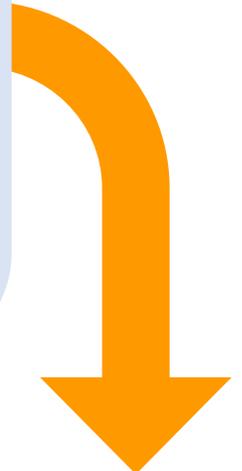
## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation du rapport de la CLECT du 25 novembre 2021



## OBJECTIFS

- Adopter des statuts pour la Métropole
- Faciliter la lisibilité pour l'ensemble des élus locaux et des habitants du cadre d'action de la Métropole (périmètre, compétences, dénomination)
- Faciliter la mutualisation des achats



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

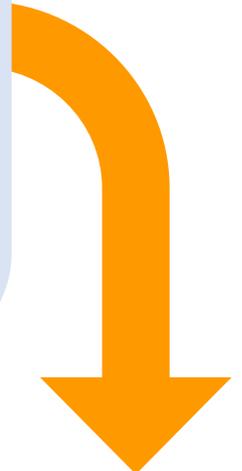
## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation des statuts de Grenoble-Alpes Métropole



## OBJECTIFS

- Adopter un pacte de gouvernance et de citoyenneté à la Métropole
- Cinq axes :
  - La communauté métropolitaine : organisation des relations entre les communes et la Métropole ;
  - La démocratie métropolitaine : fonctionnement interne de la Métropole ;
  - La solidarité métropolitaine : modalités pour accroître l'égalité territoriale ;
  - La citoyenneté métropolitaine : modalités d'association des citoyens aux décisions métropolitaines ;
  - La coopération métropolitaine : rapports de la Métropole aux autres territoires



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Emettre un avis favorable au projet de Pacte de gouvernance et de citoyenneté**



## OBJECTIFS

- Acquérir une maison individuelle en vente pour assurer à long-terme la réalisation d'une opération de construction d'ensemble dans le quartier des Sétérées du dessous (parcelles cadastrées section BA numéros 44, 45, 46, 47 et 48)



**Antoine JAMMES**

Adjoint délégué à l'urbanisme et aux mobilités

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Acquisition de la maison individuelle située 13 chemin des Sétérées du Dessous à Meylan, cadastrée section BA numéros 47 et 48, au prix de 500 000 euros



ÉCOLOGIE

# CESSION PAR LE SIEST DES PARCELLES DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU COLLÈGE DU GRÉSIVAUDAN AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN (Délibération n°2022-02-07-7)

## OBJECTIFS

- Permettre au SIEST de céder à la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) les parcelles occupées par les équipements sportifs du collège du Grésivaudan situés à Saint Ismier

S.i.e.s.t



Le GRÉSIVAUDAN  
communauté de communes



**Antoine JAMMES**

Adjoint délégué à l'urbanisme et aux mobilités

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

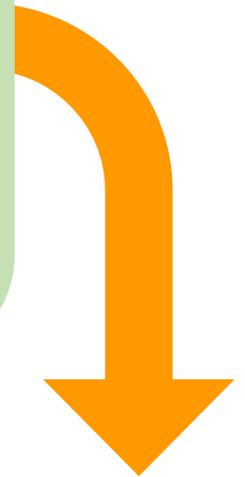
Approbation de la cession par le SIEST au profit de la CCLG, à titre gratuit, des parcelles cadastrées AN n°237 et 239 situées chemin du Vercors à Saint Ismier



## OBJECTIFS

- Permettre au SIEST de céder à la Ville de Meylan des surplus des assiettes foncières des collèges Buclos et Lionel Terray situés à Meylan

S.i.e.s.t



**Antoine JAMMES**

Adjoint délégué à l'urbanisme et aux mobilités

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Approbation de la cession par le SIEST au profit de la Ville de Meylan, à titre gratuit, des parcelles cadastrées AM n° 337-338 au lieudit rue des Peupliers et n° 126-127-128-129, toutes situées au lieudit 11 B allée des Eyminées**



## OBJECTIFS

- Prolonger au-delà du 31 juin 2022 les autorisations temporaires d'occupation du domaine public du service de location de trottinettes électriques et vélos à assistance électrique en libre-service déployé par Grenoble-Alpes Métropole
- Déléguer au SMMAG les opérations nécessaires à la sélection des opérateurs pour déploiement à compter du mois de juillet 2022



**Antoine JAMES**

Adjoint délégué à l'urbanisme et aux mobilités

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Autorisation du Maire à signer avec le SMMAG la convention portant sur la sélection et le suivi opérationnel des opérateurs de micro-mobilité**



SOLIDARITE

# CONVENTION D'ENTENTE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION INTELLECTUELLE DANS LE CADRE DE LA CTG AVEC LES COMMUNES DE CORENC, LA TRONCHE, LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE ET SARCENAS (Délibération n°2022-02-07-10)

## OBJECTIFS

- Désigner le prestataire afin d'aboutir à la signature de la convention territoriale globale entre le territoire GAM Nord-Est (regroupant Meylan, La Tronche, Corenc, Le-Sappey-en-Chartreuse et Sarcenas) et la CAF de l'Isère pour une durée de 4 ans



**Véronique CLERC**

Adjointe déléguée à l'enfance

## DECISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de la convention d'entente entre le groupement Grenoble-Alpes Métropole Nord Est pour la mise en place d'une prestation intellectuelle / Autorisation du Maire à signer la convention d'entente avec les communes de La Tronche, Corenc, Le-Sappey-en-Chartreuse et Sarcenas



DEMOCRATIE



ÉCOLOGIE



SOLIDARITÉ

- Proposition de voeu



**meylan**

Une ambition  
partagée

**PLUS PROCHE DE VOUS  
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE**

**Rendez-vous**  
**le mardi 12 avril 2022 !**

